

Image not found or type unknown



Peur d'etre lésé au testament

Par **ricard**, le **27/07/2010** à **19:40**

Bonjour,
nous sommes 5 enfants, et mon père vient de décéder, nous étions plus où moins en conflit car durant sa vie, il a donné de l'argent des maisons, des terrains à mes autres frères et soeurs, nous sommes deux à ne jamais avoir rien eu, je sais que un de mes frères a touché environ 100 000e au total entre de l'argent et un bien immobilier, les autres ont eu des appartements payés ou une bonne somme d'argent donnée pour ces achats.
en attente de l'ouverture du testament, je voudrais savoir, si ma part doit etre égale à celle que les autres ont touché du vivant de mon père, ou peut -il très bien ne rien me laisser du tout??
merci pour les renseignements!!